

Délégation à la Sécurité Routière

Liberté Égalité Fraternité

Sous-Direction de l'éducation routière et du permis de conduire Bureau national des droits à conduire

Affaire suivie par : ED https://recours.permisdeconduire.gouv.fr Maître Yohan DEHAN 174 rue de Courcelles 75017 Paris

Paris, le Réf. : 15 JUIL, 2022

Maître,

En date du 2 mai 2022, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client,

Après un examen attentif, je vous informe que les mentions relatives à l'infraction du 26 avril 2021 ont été supprimées du dossier de votre client.

De ce fait, son permis de conduire, est de nouveau valide, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation, l'adjoint à la cheffe de la section des recours du bureau national des droits à conduire

Place Beauvau 75800 PARIS Cedex 08 Standard: 01 49 27 49 27 – 01 40 07 60 60 Adresse internet: www.interieur.gouv.fr